

Le présent document constitue
l'annexe jointe à la délibération
N° 2015 CS 0205.... adoptée
en séance du ...27 MAI 2015
Certifié exact,

LE PRÉSIDENT
FABIEN BONNET



SYNDICAT MIXTE
pour l'entretien des cours d'eau
BASSIN DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER

SYNDICAT MIXTE
EHN - ANDLAU - SCHEER

29 MAI 2015

N°

201

SOUS-PRÉFECTURE

29 MAI 2015

SÉLESTAT-ERSTEIN



Rapport d'activité

2014

Le mot du Président	3
<u>LE SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER</u>	5
LE TERRITOIRE DE COMPETENCE	5
LE BASSIN DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER	5
<u>ACTIVITÉ DU COMITÉ SYNDICAL</u>	6
LES ORDRES DU JOUR DES COMITES SYNDICAUX	6
<u>SERVICE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE</u>	7
LA GESTION ADMINISTRATIVE	7
LA REGIE TECHNIQUE	7
<u>INFORMATIONS FINANCIÈRES</u>	7
VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES REELLES	8
UTILISATION DES CREDITS DU SYNDICAT MIXTE SUR SON PERIMETRE	8
<u>TRAVAUX RÉALISÉS EN 2014</u>	9
<u>REVUE DE PRESSE</u>	15
<u>L'ANNÉE 2014 EN PHOTOS</u>	16

Le mot du Président



Dans ces pages, vous trouverez l'essentiel de l'actualité et des activités du syndicat mixte Ehn-Andlau-Scheer pour l'année 2014. Nous avons voulu un rapport d'activité synthétique et illustré pour vous rendre sa lecture aisée.

L'année 2014 fut avant tout une année électorale et je tiens à féliciter tous mes collègues pour leur engagement au service de nos concitoyens.

Mais cette année a en même temps apporté beaucoup de modifications et de contraintes pour les communes et les communautés de communes, en particulier dans le paysage de l'environnement.

En effet, dès le mois de janvier, le gouvernement a publié sa loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM) dans laquelle est introduit un volet environnemental, avec la création d'une compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

GEMAPI pourrait être le nom d'une fleur, mais ce n'est pas le cas, c'est plutôt un bel emballage qui impose aux communes à prendre leurs responsabilités. Le Maire est désormais garant du retour au bon état écologique des rivières, ainsi que de l'organisation de la prévention contre les risques d'inondation.

En quoi la GEMAPI impacte-t-elle le syndicat mixte ? Rien dans la loi n'est imposé aux syndicats, tout est du ressort des communes qui auront à transférer cette compétence aux communautés de communes. Le syndicat mixte pourrait donc poursuivre son action d'entretien des rivières. En 14 années d'exercice, nous avons acquis une incontestée compétence et une connaissance des milieux aquatiques que personne ne remet en cause aujourd'hui. Malheureusement, la crise plurisectorielle produit ses effets sur nos ressources financières. La suppression des aides du département contraint le Syndicat à revoir son mode de fonctionnement. Nous aurons à trouver de nouvelles ressources financières pour les années à venir.

Le syndicat mixte est l'émulation de la volonté politique des élus des cinquante-deux communes qui le compose. Cette position privilégiée et unique dans le département nous conforte dans la volonté d'apporter davantage de services à nos membres. C'est dans cet esprit, que nous avons engagé dès 2014 une réflexion sur la refonte de nos statuts pour créer un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE). Le travail de consultation se poursuivra tout au long de l'année 2015 pour aboutir dans les meilleurs délais à la proposition d'exercer la compétence GEMAPI.

Je sais que beaucoup d'entre vous souhaitent que cela se fasse rapidement et je comprends leur empressement, mais notre travail doit être pragmatique et transparent, avec le concours et l'adhésion de tous les élus du bassin pour que ce service soit efficace, équitable et à un coût acceptable. Le syndicat du bassin Ehn-Andlau-Scheer doit rester une entité cohérente pour un service de proximité au service de la population.

Fabien BONNET,
Président.

LE SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER

Le territoire de compétence

Le Syndicat Mixte a été créé le 26 mars 2001 par Arrêté Préfectoral et a pour vocation **l'entretien régulier des cours d'eau**, les études et les acquisitions foncières nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Il est composé d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et de communes :

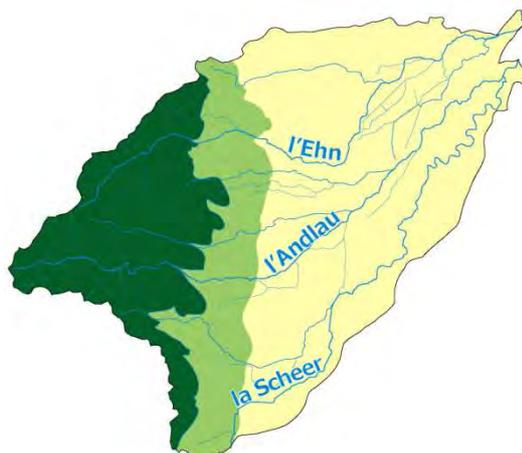
Communauté de Communes Barr-Bernstein	Andlau, Barr, Bernardvillé, Blienschwiller, Bourgheim, Dambach-la-Ville, Eichhoffen, Efig, Gertwiller, Goxwiller, Heiligenstein, Itterswiller, Le Hohwald, Mittelbergheim, Nothalten, Reichsfeld, Saint-Pierre, Stotzheim, Valff, Zellwiller
SIVOM du Bassin de l'Ehn	Bernardswiller, Boersch, Griesheim-près-Molsheim, Innenheim, Krautergersheim, Meistratzheim, Niedernai, Obernai, Ottrott, Saint-Nabor
Communauté de Communes du Pays d'Erstein	Bolsenheim, Erstein, Hindisheim, Hipsheim, Ichtratzheim, Limersheim, Nordhouse, Schaeffersheim, Uttenheim
Communauté Urbaine de Strasbourg	Blaesheim, Fegersheim, Geispolsheim, Lipsheim
Communes « indépendantes »	Bischoffsheim, Huttenheim, Kertzfeld, Kogenheim, Rosenwiller, Rosheim, Sand, Sermersheim, Westhouse

Le Syndicat Mixte regroupe 52 communes situées sur le bassin versant de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer et concernant 100 573 habitants (recensement en vigueur le 1^{er} janvier 2014).

Les collectivités membres exercent la compétence aménagement des cours d'eau et ont transféré la compétence entretien régulier au Syndicat Mixte, garantissant une action cohérente et durable.

Les contributions des collectivités membres sont déterminées selon la clé de répartition suivante : 50 % du linéaire de cours d'eau, 25 % de la population et 25 % de la superficie des bans communaux.

Le bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer



Son périmètre s'étend sur 52 communes, situées sur le bassin versant de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer.

L'Ehn et l'Andlau sont les cours d'eau principaux du bassin versant, drainant les eaux de 250 km de rivières et fossés pour une surface de près de 440 km² partagée entre :

- un secteur vosgien (20 % de la surface du bassin) ;
- une zone de collines sous-vosgiennes, domaine de prédilection du vignoble (15 %),
- et un secteur de plaine (65 %).

ACTIVITÉ DU COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical règle par ses délibérations les affaires du Syndicat Mixte. En 2014, il s'est réuni quatre fois et a pris 22 délibérations, avec un taux de présence des élus de 73 %.

Les ordres du jour des Comités Syndicaux

DATES DE RÉUNION	Délibérations / décisions adoptées
19 février 2014	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compte de Gestion de l'exercice 2014 ✓ Compte Administratif de l'exercice 2013 ✓ Affectation du résultat de l'exercice 2013 ✓ Budget Primitif – Exercice 2014 ✓ Approbation du rapport d'activité de l'exercice 2013 ✓ Signature d'un contrat d'assurance du personnel, couvrant les garanties statutaires ✓ Signature de contrats d'assurance des véhicules ✓ Signature de contrat d'assurance « multirisques »
21 mai 2014	<p><u>En mention spéciale, suite aux élections municipales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Installation du Comité Syndical suite aux élections municipales ✓ Élection du Président ✓ Fixation du nombre de Vice-Présidents ✓ Élection des Vice-Présidents et désignation des membres du Bureau ✓ Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ✓ Désignation du délégué local du CNAS ✓ Délégation d'attributions au Président ✓ Indemnités de fonction du Président ✓ Indemnités de conseil au bénéfice du Comptable du Trésor
17 septembre 2014	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Approbation du règlement intérieur du Comité Syndical ✓ Débat d'orientation portant sur la prise de compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
10 décembre 2014	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Modification des membres du Comité Syndical ✓ Débat d'Orientations Budgétaires 2015 ✓ Budget 2014 – Décision Modificative N° 1 ✓ Programme de travaux d'entretien des cours d'eau - 2015 ✓ Approbation de la convention de mutualisation des moyens et de mise à disposition de personnel à conclure avec le SIVOM du Bassin de l'Ehn ✓ Transformation du Syndicat Mixte en ÉPAGE en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations ✓ Acquisition de matériel : renouvellement de 2 tronçonneuses ✓ Acquisition d'équipement de bureautique : renouvellement du poste informatique du Technicien de Rivière

SERVICE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

La gestion administrative

Le service administratif est assuré par le personnel du SIVOM du Bassin de l'Ehn, mis à disposition dans le cadre d'une convention de mutualisation des moyens conclue entre les deux collectivités. Ce mode de fonctionnement a été confirmé par la nouvelle assemblée, installée à la suite des élections municipales intervenues en 2014.

La régie technique

L'équipe est composée de 3 agents. Elle assure l'organisation, le suivi et la mise en œuvre du programme de travaux prévu annuellement.

Le renouvellement des équipements en 2014 a porté sur l'acquisition de deux tronçonneuses et d'un poste informatique.



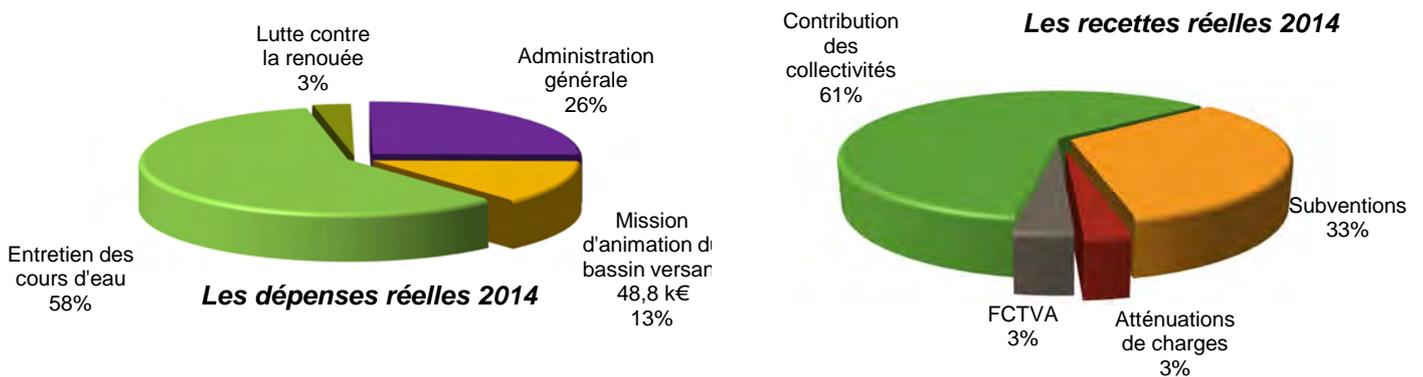
INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le compte administratif a été arrêté par délibération du Comité Syndical du 25 février 2015.

	Résultat de clôture 2013	DÉPENSES 2014	RECETTES 2014	Résultat de clôture 2014
En section de fonctionnement				
Opérations réelles		353 062,16 €	326 828,72 €	
Opérations d'ordre		30 145,44 €	7 144,36 €	
	392 436,95 €	383 207,60 €	333 973,08 €	343 202,43€
En section d'investissement				
Opérations réelles		19 413,15 €	42 730,80 €	
Opérations d'ordre		7 144,36 €	30 145,44 €	
	1 268,48 €	26 557,51 €	72 876,24 €	47 587,21 €
TOTAL	393 705,43 €	409 765,11 €	406 849,32 €	390 789,64 €

La situation financière du Syndicat est satisfaisante malgré le déficit constaté sur l'exercice 2014, en relation avec la baisse des soutiens financiers. Une révision de la stratégie d'intervention pour les années à venir est engagée.

Ventilation des dépenses et des recettes réelles



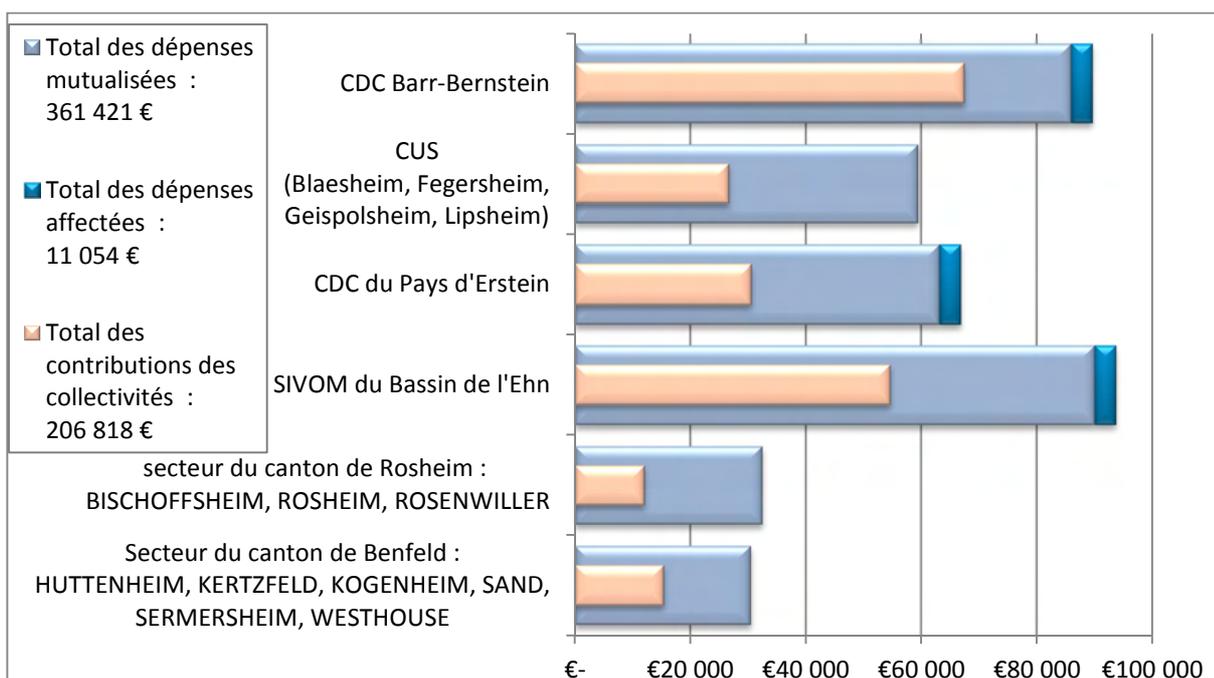
L'entretien régulier des cours d'eau en quelques chiffres :

- Le bilan financier s'élève à 195 418,50 €, pour un linéaire total de 101,7 km de cours d'eau et fossés traités,
- 43 % des dépenses correspondent à des travaux mis en œuvre en régie,
- 2/3 des actions sont consacrées à la gestion sélective de la végétation de berges.

Utilisation des crédits du Syndicat Mixte sur son périmètre

Les dépenses de fonctionnement à caractère général et la mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien régulier des cours d'eau sont affectées aux différents territoires composant son périmètre, selon une clé de répartition tenant compte de la population au dernier recensement. Les dépenses du programme de lutte contre la propagation de la Renouée du Japon sont affectées aux territoires des Communautés de Communes de Barr-Bernstein, du Pays d'Erstein et du SIVOM du Bassin de l'Ehn.

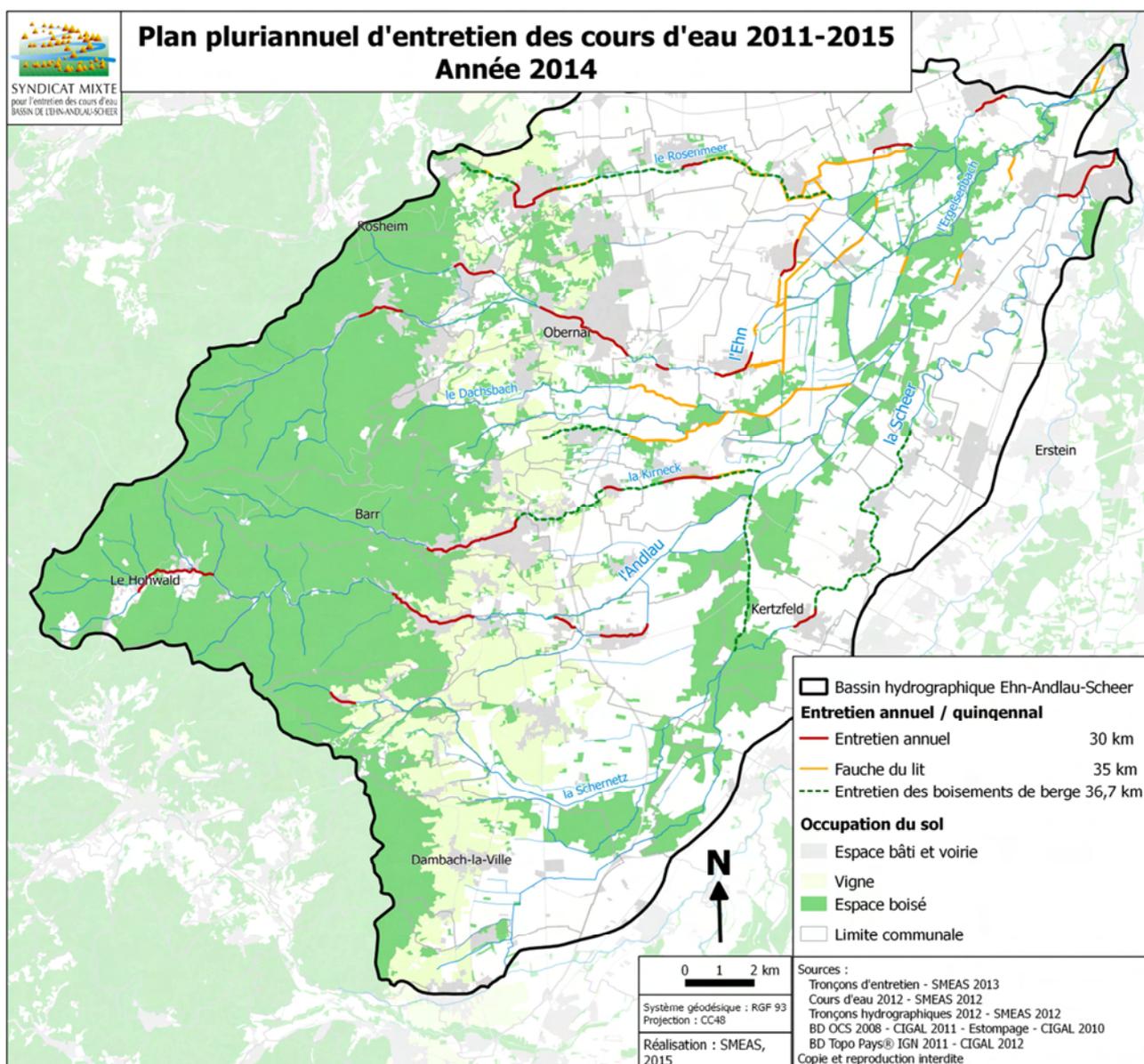
Dans le graphe suivant, les dépenses sont mises en perspective avec les contributions versées par les collectivités, étant précisé que l'action du Syndicat Mixte a bénéficié en 2014 d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et d'un solde de subvention 2013 du Conseil Général du Bas-Rhin, pour un montant global de 109 865,39 €.



TRAVAUX RÉALISÉS EN 2014

La quatrième année du Plan Pluriannuel d'Entretien (P.P.E) 2011-2015 prévoyait des chantiers d'entretien quinquennal sur les cours de :

- la Kirneck depuis la Ville de Barr jusqu'à sa confluence avec l'Andlau à Valff;
- le fossé du Flussgraben, petit affluent du Dachsbach, dans la commune de Goxwiller;
- la Scheer et la Scheer Neuve sur les bans communaux de Kertzfeld, Westhouse, Uttenheim et Bolsenheim.
- le Rosenmeer depuis Rosenwiller à la confluence avec l'Ehn à Innenheim.



De plus, des actions d'entretien et de surveillance sont conduites annuellement dans les traversées d'agglomérations (enlèvement d'embâcles et de déchets, fauche et abattage ponctuellement).

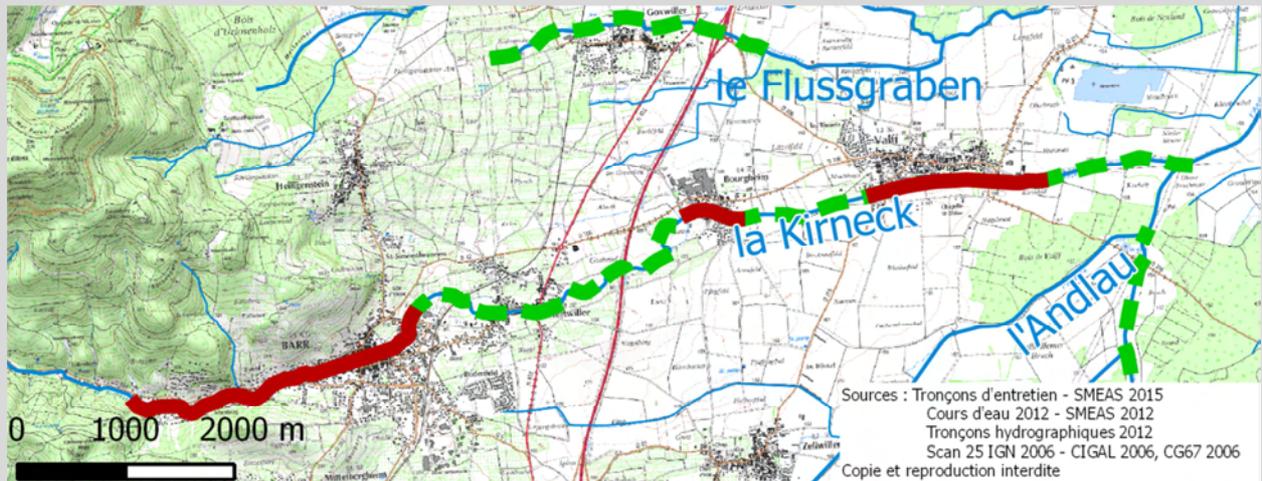
Les linéaires de berges fauchées mécaniquement ont été réduits cette année, en se focalisant sur les secteurs à enjeu hydraulique (fossés et canaux de délestage des crues, roselières sur les deux berges, ...).

Entretien de la Kirneck et du Flussgraben

Linéaire : 13 835 m

Réalisation : septembre à décembre

Coût : 49 307 € TTC



Entretien quinquennal des boisements de berge :

- en traversée de Barr, Gertwiller et Valff et broyage des branchages
 - entre Gertwiller et Bourgheim, sur le tronçon restauré en 2005 et à la confluence de la Kirneck avec l'Andlau
- Enlèvement des atterrissements de sable aux abords du pont de la RD206 à Valff

Retalutage de berge du Flussgraben à proximité d'un lavoir à Goxwiller

Entretien annuel dans les traversées d'agglomération :

Recépage des rejets de saule et d'aulne à Barr

Fauche des banquettes végétalisées à Bourgheim et à Valff (gestion des balsamines de l'Himalaya)

Enlèvement des embâcles et déchets accumulés près des ouvrages après chaque crue (plusieurs fois par an)

Fauche des roseaux sur le fossé du Flussgraben en aval de Goxwiller



Dégagement d'un vieux saule effondré à Gertwiller



Début du dragage du pont à Valff



Broyage des branchages à Valff



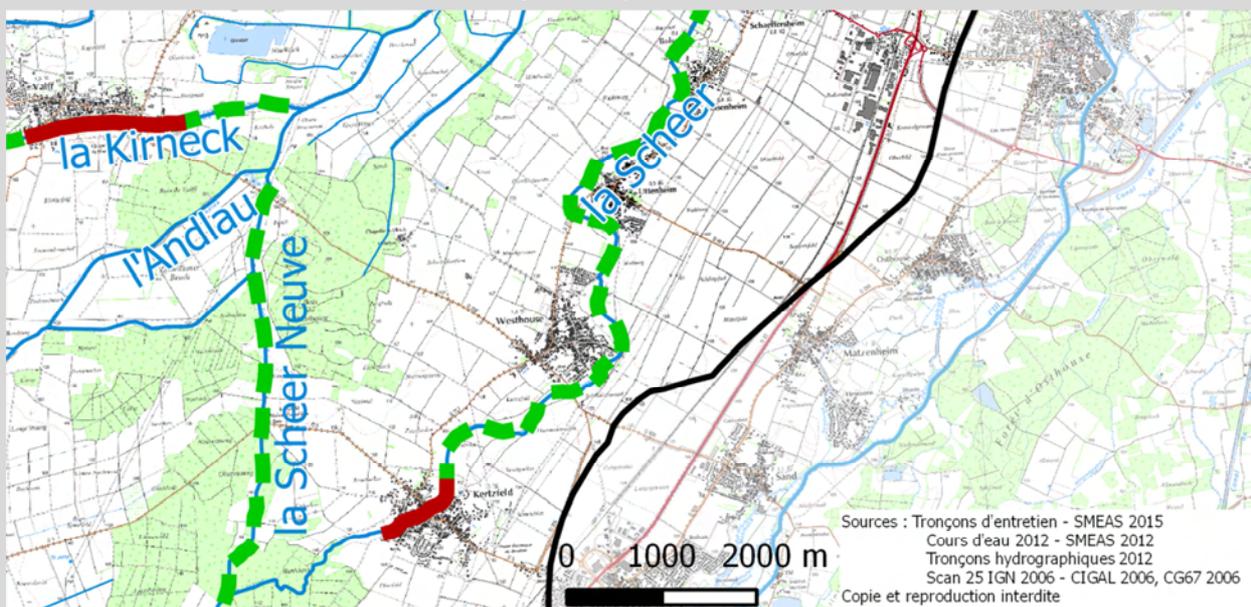
Retalutage de berge à Goxwiller

Entretien de la Scheer et Scheer Neuve

Linéaire : 12 830 m

Réalisation : mars, juin et septembre

Coût : 14 183 € TTC



Entretien quinquennal des boisements de berge :

- entre Kertzfeld et Westhouse, en secteur agricole
- à Bolsenheim, sur un tronçon rectifié où le boisement en pied de berge reste instable
- à la confluence de la Scheer Neuve avec l'Andlau, entre les bans de Kertzfeld et Zellwiller

Maintien ponctuel des embâcles dans le lit d'écoulement en secteur forestier déficitaire en habitat aquatique

Bouturage en berges de la Scheer neuve

Entretien annuel dans les traversées d'agglomération :

Enlèvement des déchets et des bois morts accumulés

Fauche des berges aux abords des vannes de répartition des eaux



Dégagement des vannes de répartition des débits entre Scheer et Scheer Neuve



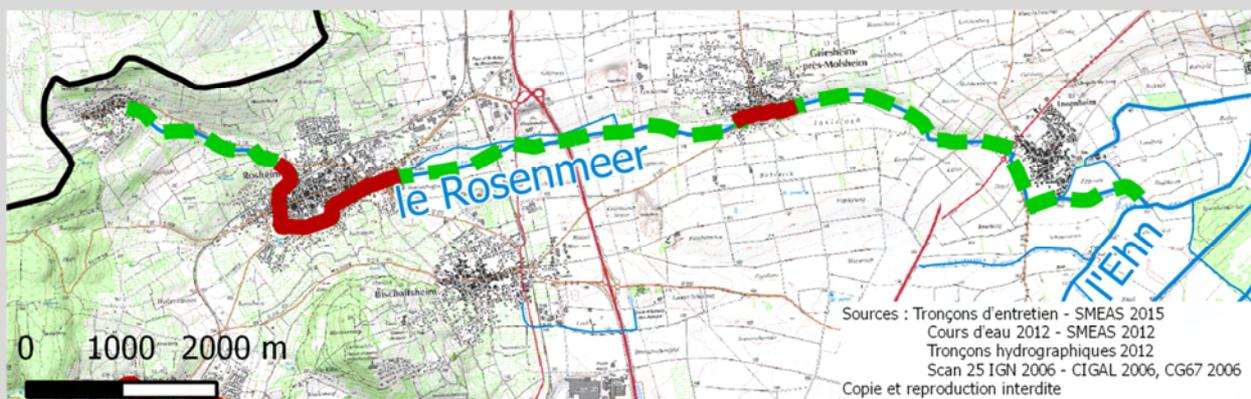
Maintien d'embâcle sur un tronçon pauvre en habitat aquatique

Entretien du Rosenmeer

Linéaire : 12 400 m

Réalisation : novembre et décembre

Coût : 14 061 € TTC



Entretien quinquennal des boisements de berge :

- entre Rosheim et Griesheim-près-Molsheim sur la rive droite principalement
- entre Griesheim et Innenheim, sur les berges plantées en 2004

Mise en place de peignes en branchages à Innenheim et regarnissage des tunages réalisés en 2005

Décapage des atterrissements aux abords de buses à Rosheim et à Innenheim

Broyage des branchages pour fournir du paillage aux services techniques des communes concernées

Entretien annuel dans les traversées d'agglomération :

Fauche des roseaux à Rosheim et Innenheim

Arrachage de la végétation aquatique excédentaire pour favoriser l'écoulement



Décapage des banquettes aux abords d'un ouvrage



Gestion des boisements de berge



Décapage pour dégager les ouvrages



Pose d'un peigne en branchages en aval d'un ouvrage

Gestion des embâcles

Réalisation : toute l'année

Coût : 36 162,1 € TTC

Tournée de surveillance des ouvrages après les épisodes pluvieux d'importance,
Dégagement des pièges à embâcles de Barr, Nothalten, d'Obernai et de Reichsfeld, des vannages situés sur le lit d'écoulement principal et des buses et piles de pont.
Le recours à un engin de débardage est indispensable selon le volume des matériaux accumulés.



Dégagement d'embâcles entravant l'écoulement naturel de l'eau

Fauchage mécanique et manuel

Réalisation : juin, septembre et octobre

Coût : 20 460,7 € TTC

Linéaire avec faucheuses débroussailleuses à bras articulé sur :

- Le Dachsbach à Niedernai,
- La Kirneck, le Flussgraben et le Riedgraben à Valff,
- L'Ehn à Krautergersheim, Meistratzheim et Blaesheim,
- Le canal de décharge de l'Ehn à Krautergersheim et Bischoffsheim,
- Les Koenigsgraben d'Hindisheim et de Meistratzheim,
- Le Rosenmeer à Rosheim et Innenheim,
- Le Ruthengraben à Innenheim et l'Altenbach à Blaesheim, soit, au total, un linéaire de 25 km.

Fauche manuelle pour le dégagement des ouvrages et des plantations : sur la Kirneck à Valff, sur l'Ehn à Krautergersheim et Meistratzheim



Fauche des ouvrages



Fauche des roselières

Divers

Réalisation : mars, juin, septembre et octobre

Coût : 7 633,5 € TTC

4 actions de **formation continue** du personnel technique : ergonomie dans l'abattage, sécurité sur chantier, réparation de matériels et habilitation électrique.

4 campagnes de **piégeage des ragondins** : à Bischoffsheim, Bolsenheim, Kertzfeld et Krautergersheim

Programme de lutte contre la propagation de la Renouée du Japon

Réalisation : mai à octobre

Coût : 11 054 € TTC

Les renouées comptent parmi les espèces exotiques les plus envahissantes en générant un triple impact :

- Elles colonisent les berges remaniées menaçant ainsi la restauration et l'entretien des boisements entrepris depuis plus d'une décennie.
- Elles supplantent les espèces fréquentes sur les berges et forme de longs massifs uniformes.
- Les tiges sèches sont arrachées par les crues et augmentent le volume des embâcles.

Dix sites sont entretenus par fauchage des tiges et arrachage des racines de surface. Les opérations de reboisement sur des sites envahis par les renouées asiatiques sont menées en complément des chantiers d'entretien.

- Surface totale traitée : 1 030 m²
- Surface reboisée depuis 2011 : 650 m² (répartis sur 7 sites)

En 2014, les boisements plantés les années précédentes ont été régulièrement dégagés pour assurer leur reprise. Les dernières opérations de plantation sont planifiées pour la dernière année du programme (en 2015).

La régression des massifs de renouée est observable, au prix des efforts réalisés, mais ne sera pérenne qu'avec le renfort d'une végétation dense.



Renouée en floraison



1 an après talutage et plantation sur massif de renouée

Nouveau cadre pour l'entretien des rivières

Il travaille souvent dans l'ombre mais veille sur les rivières de 52 communes situées entre Vosges et Rhin : le syndicat mixte pour l'entretien des cours d'eau Ehn-Andlau-Scheer entame un vaste chantier pour exercer de nouvelles compétences.

C'est un vaste chantier qu'entame le syndicat mixte Ehn-Andlau-Scheer : en un an, il va préparer une mutation pour exercer des compétences élargies, rendues obligatoires par une loi nouvelle. Elle obligera les communes à prendre en charge, à partir du 1^{er} janvier 2016, la gestion du milieu aquatique et — c'est l'élément nouveau — la prévention des inondations et coulées de boues.

« Les cours d'eau étaient en mauvais état. Il s'agissait de leur redonner une santé »

La gestion des milieux aquatiques, c'est ce que faisait déjà le syndicat mixte lorsque, voici 13 ans, il succédait à un syndicat de rivière constitué de propriétaires riverains. « L'entretien des cours d'eau n'était pas une compétence obligatoire, mais nous avions intérêt à nous en occuper, parce que ce devoir incombait aux riverains n'était plus assumé. Les cours d'eau étaient en mauvais état. Il s'agissait de leur redonner une santé. » Au bout d'une dizaine d'années, un nouvel équilibre était retrouvé. Le contexte réglementaire a changé. Depuis 2008, la préservation des cours d'eau a été inscrite dans les



La réunion du syndicat mixte à Valff ou a été actée la transformation en Epage. Avec une nouvelle mission pour la structure présidée par Fabien Bonnet : la prévention des inondations. PHOTO DNA

textes et l'Europe est passée par là. À la clé, une augmentation des tâches pour les communes qui devront aussi prendre à leur compte la prévention des inondations. En entretenant les rivières, à travers par exemple les pièges à embâcles ou la stabilisation des berges, le syndicat mixte faisait déjà indirectement de la prévention des inondations.

À partir de 2016, ce risque va devoir être géré directement. Ce qui supposera des travaux et des investissements à la hauteur d'enjeux qui prennent aujourd'hui plus d'ampleur qu'autrefois. Cette fois, ce n'est plus l'Europe mais le réchauffement climatique qui passe par là. L'Alsace Centrale a déjà connu des inondations mémorables, notamment en

1991 se rappelle le maire d'Andlau. Et il y a deux ans, d'importantes coulées de boues ont causé des dégâts dans la communauté de communes Barr-Bernstein, qui a déjà pris de son côté la compétence de lutte contre les coulées de boues, avec des travaux qui ont dépassé le million d'euros. Dans la continuité de la belle solidarité qui s'est forgée avec le syndicat mixte en 2001, les responsables ont su convaincre les communes de rester unies et d'intégrer une nouvelle organisation. Elles n'y sont pas contraintes.

Une validation par les conseils municipaux

Le syndicat devrait devenir un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage). C'est ce qu'a voté le syndicat mixte lors de sa dernière réunion qui avait lieu à Valff. Une transition qui donnera du boulot en 2015 au président et à la directrice du syndicat mixte, Anne Roth-Boucard. Pour le seul risque inondation, il s'agit de dresser un diagnostic complet des ouvrages de protection existants. Il en découlera un programme d'investissements. Dans cette période de préparation, les échanges de courriers vont se multiplier avec la préfecture pour la mise en place du nouveau statut, qui devra être approuvé par le préfet. Sans compter que les 52 communes membres devront aussi passer par le stade de la validation au niveau des conseils municipaux. « En s'y mettant maintenant, nous devrions boucler les démarches vers octobre 2015 », dit la directrice du syndicat mixte. Ce qui laissera encore une petite marge avant le 1^{er} janvier 2016. Mais une année n'apparaît pas de trop pour ce qui se présente comme une petite révolution au sein du syndicat mixte. Le nouvel Epage, s'il se concrétise, verra forcément son rôle renforcé et il bénéficiera d'une fiscalité propre, ce qui n'est pas le cas pour l'actuel syndicat mixte. ■

CLAUDE ROBINET
F15LOR04

250 KM DE COURS D'EAU ET FOSSÉS



L'Ehn, à l'entrée d'Obernai, est un des principaux cours d'eau concerné. PHOTO DNA

Le syndicat mixte Ehn-Andlau-Scheer, créé en 2001 à Obernai, concerne 52 communes du Piémont des Vosges, mais aussi du Ried entre Erstein et Sélestat. Plus de 100 000 habitants peuplent ce vaste secteur qui va de la montagne jusqu'à la proximité du Rhin.

Le syndicat mixte veille un réseau hydrographique à la mesure de ce vaste territoire. Il comprend 250 km de ruisseaux et rivières, mais aussi de fossés. Ce qui rappelle

que l'eau a été domestiquée déjà il y a bien longtemps, pour faire tourner des machines ou pour irriguer les cultures

La structure, qui a son siège rue du Maréchal-Koenig, à Obernai, a fait jusqu'à présent de la gestion de milieu aquatique. Elle est actuellement présidée par le maire d'Andlau, Fabien Bonnet, un des fondateurs, qui a repris la présidence au décès de Joseph Lotz.

L'ANNÉE 2014 EN PHOTOS



JANVIER
*Abattage sélectif lors de l'entretien
quinquennal de l'Ehn à Obernai*



FEVRIER
*Gestion des boisements par les riverains
de la Scheer à Kertzfeld*



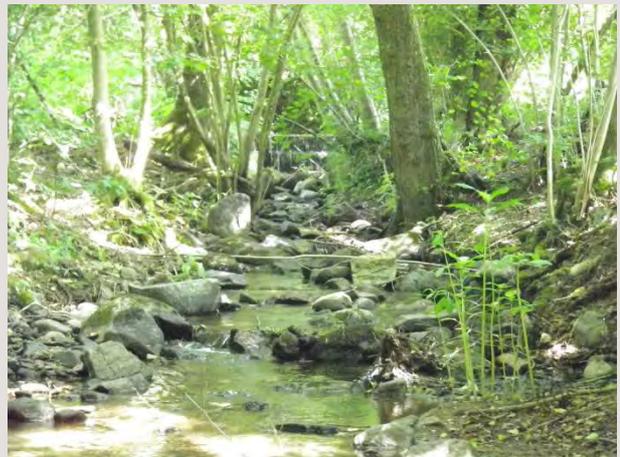
MARS
*Pêche de sauvetage
avant travaux sur le Canal de l'Ehn à Boersch*



AVRIL
*Débourrage des aulnes et merisiers
plantés durant l'hiver sur l'Ehn à Krautergersheim*



MAI
*Remise en eau du Canal de l'Ehn à Boersch,
 suite aux travaux de réfection de berge*



JUIN
*Basses eaux précoces suite au fort déficit pluvieux et
 aux températures au-dessus des normales de saison*



JUILLET
*Inondation du lit majeur du Rosenmeer
 dans les parcs et jardins de Griesheim-près-Molsheim*



AOÛT
*Ouverture d'un chenal d'écoulement dans la végétation
 aquatique du Rosenmeer à Griesheim-près-Molsheim*



SEPTEMBRE
Fauche des fossés et roselières



OCTOBRE
Dégagement d'embâcle sur un pont de l'Ehn à Geispolsheim



NOVEMBRE
Recépage des boisements de la Kirneck dans la traversée de Barr



DÉCEMBRE
Installation de boudins en coco durant l'entretien du Flussgraben à Goxwiller